

travailler sur des terres ou dans des fabriques. Il vaudrait mieux, j'en suis sûr, consacrer cette somme à la protection de la vie des citoyens que nous avons déjà, les protéger contre eux-mêmes. Pas un denier de cette somme ne doit se dépenser dans l'Ontario. Le gouvernement ontarien a voté la somme de \$10,000 à la "Ontario Safety League" ces quatre ou cinq dernières années, et les résultats se passent de commentaires. Si mon honorable ami n'avait pas fait remarquer qu'il était tard, je pourrais citer les dossiers pour montrer ce qu'on a accompli dans l'Ontario, en neuf ans, grâce, selon toute apparence, à cette campagne éducatrice. Les statistiques, si mon honorable ami a le temps et l'occasion de les parcourir, lui prouveront péremptoirement que les autres provinces ont besoin de posséder des organisations qui engagent tous les intéressés, soit sur les chemins de fer ou dans l'industrie forestière, soit dans les différentes fabriques de la province, à travailler de concert dans le but commun d'accoutumer les gens à prendre les précautions élémentaires contre les accidents graves ou mortels. Voilà la campagne qu'il s'agit de mener.

L'an dernier, 71 personnes, sur les chemins de fer à vapeur, sont mortes des suites d'accidents. Quelques-uns de ces décès n'auraient certainement pas eu lieu si les victimes avaient raisonnablement pensé à leurs responsabilités envers eux-mêmes, leur famille et leur pays. Un peu plus de prudence les aurait peut-être sauvées. Quelques-unes ont été écrasées; 24 sont mortes à la suite de collisions; 24 d'être tombées du haut des wagons ou des locomotives. Tous étaient des employés de chemins de fer.

Dans le groupe des ouvriers de mines, de fonderies ou de carrières, on a compté 168 décès, dont 97 dans les charbonnages. Nous savons tous à quel point la prudence est nécessaire dans ces industries. Les chutes de roches et les enfoncements ont causé 65 décès. Trente-sept proviennent d'explosions et 19 sont dus aux wagonnets des mines ou des carrières. Dans l'industrie manufacturière, on a rapporté 159 décès, dont 43 ont eu lieu dans les scieries ou les ateliers de rabotage et 39 dans les usines métallurgiques. Dans les scieries et les ateliers de rabotage 20 décès sont dus aux machines et 9 à des objets lancés. Dans l'industrie forestière, on a rapporté 147 décès dont 36 provenaient de la chute d'arbres; trente-sept de ces victimes s'étaient noyées. Chez les ouvriers du bâtiment, il y a eu cent quarante-cinq décès: quarante dus à des chutes et trente-deux à des objets tombés. Sur le total des décès survenus dans

[L'hon. M. Murdock.]

l'industrie, au cours de l'année, les explosifs en ont causé 58 et les courants électriques 41.

Monsieur l'Orateur, nous avons parlé longuement de la conservation des forêts. Nous proposons ce crédit de \$25,000 pour la conservation de la vie humaine et la prévention des accidents. Nous avons parlé fort à propos de la conservation des forêts et je ne serais pas surpris que nous en parlions encore. Allons-nous lever les mains et dire: "nous n'y touchons pas, cela ne nous regarde point, passons la responsabilité aux grosses entreprises industrielles et aux chemins de fer?" Allons-nous déclarer que nous ne voulons pas dépenser \$25,000 pour lancer dans les provinces canadiennes une bonne campagne de protection en vue de sauvegarder contre les accidents et la mort les citoyens que nous avons ici et que nous voulons garder, dans l'intérêt du Canada? C'est cette campagne que je propose.

M. HUMPHREY: De quelle façon cette propagande pourra-t-elle atteindre les ouvriers dont le ministre a parlé?

L'hon. M. MURDOCK: En formant ces associations pour la prévention des accidents dans les différentes villes. La Canadian National Safety League a des succursales à Calgary, Edmonton, Granby, Halifax, Montréal, Québec, Regina, Shawinigan Falls, Saint-Jérôme, Trois-Rivières, Saint-Jean, Sydney, Toronto, Vancouver et Winnipeg. Il y a une association de prévention dans chacune de ces villes. On se propose d'agrandir l'œuvre.

L'honorable M. BAXTER: Au moyen de conférences et d'affiches?

L'honorable M. MURDOCK: En instruisant les gens, en réunissant tous ceux qui s'intéressent à la protection du corps humain pour contribuer à l'œuvre sous la direction des associations pour la prévention des accidents.

M. HUMPHREY: Le ministre doit-il franchement et sincèrement que les employés de chemins de fer d'un bout à l'autre du Canada iront entendre ces conférences données sous les auspices de la ligue de prévention publique?

L'hon. M. MURDOCK: Ce serait peut-être difficile. J'imagine que cette société de prévention publique demandera le concours d'autres associations. Par exemple, la compagnie de chemin de fer du Pacifique-Canadien a une association pour la prévention des accidents; le réseau national en a une également. Je suppose que dans des villes comme Moose Jaw et Saskatoon, où les deux compagnies de